

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUNEVEZ -QUINTIN

Délibération N° 3

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10

Date de la convocation
9 Novembre 2015

Date d'affichage
9 Novembre 2015

Objet de la délibération

Séance du 18 Novembre 2015

L'an deux mil quinze et le dix-huit novembre
A 20 heures 00, le Conseil Municipal de Plounevez-
Quintin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Mme TRUBUILT Gwénaëlle,
Maire

Présents : TRUBUILT Gwénaëlle, LE GALL Noël,
LAMOULEN Nicole, LE MAOULT Jean-Yves, TASSET
Marie-France, BURLLOT Eric, CADIN Richard, LE
CORRE Marie-Noëlle, LE QUERE Carole LE GOFF
Amédée

Absents excusés : JÉGOU Florian, GODET Jacqueline,
PRIDO Roselyne, THOMAS Jean- François, DEBUIGNE
Hervé

Secrétaire : LAMOULEN Nicole

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le 13 octobre 2015, le Préfet des Côtes d'Armor a présenté une proposition d'évolution des périmètres des EPCI en Côtes d'Armor.

La proposition consiste, pour notre EPCI, à fusionner avec la Communauté de Commune de Callac-Argoat.

M. le préfet écrit :

« Une ouverture de la CCKB à Callac-Argoat permettrait aux deux territoires de ne pas rester isolés, sans quitter le département ou étendre de manière trop conséquente les limites de l'élargissement de Guingamp communauté ou de la Cideral à une taille de territoire dont la gouvernance serait difficile. Leur fusion exprimerait une solidarité partagée au sein du Pays du Centre Ouest Bretagne".

Avant que le Préfet ne propose ce rapprochement entre les deux EPCI, Callac-Argoat, par délibération et, à l'unanimité, a rejeté cette hypothèse aux motifs:

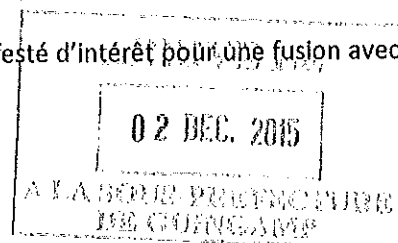
De non fonctionnement économique entre les deux territoires Le bassin de vie de Callac est pour grande partie celui de Carhaix, à un niveau moindre celui de Guingamp mais en aucun cas celui de Rostrenen dans la mesure où il n'existe aucune infrastructure routière avec la CCKB

Sur l'ensemble du département, la proposition du Préfet crée des nouvelles aires géo-démographiques allant jusqu'à 150 000 habitants.

La fusion de la CCKB et Callac-Argoat atteint seulement 25 300 habitants.

Notre territoire se retrouve ainsi esseulé, coincé aux confins du département et sans réel intérêt pour les autres territoires du département et ainsi sans grande perspective.

Les EPCI limitrophes excepté Poher Communauté n'ont pas manifesté d'intérêt pour une fusion avec la CCKB.



Le Conseil Municipal de Plounevez-Quintin après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents demande au Préfet de proposer une évolution du périmètre communautaire de l'EPCI du Kreiz Breizh associant la CCKB, Poher communauté, Callac-Argoat, voire d'autres EPCI tout en manifestant la volonté de conserver les services de proximité aux lieux actuels.

Pour extrait conforme,
Le Maire : Gwénaëlle TRUBUILT

Acte rendu exécutoire après
Transmission en sous-Préfecture
Le 30 novembre 2015 et publication
le 30 novembre 2015

